

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2021, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 30 Juin 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 26,133% de l'actif total au 30 Juin 2021. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

✓ Les emplois en titres émis par l'«Amen Bank » et l' «Arab Tunisian Bank »représentent respectivement 24,738 % et 13,347% de l'actif total au 30 Juin 2021, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 26 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2021

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	4 927 791,826	5 959 289,024	5 328 039,151
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		4 927 791,826	5 959 289,024	5 328 039,151
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.3	1 743 351,721	780 894,880	1 747 722,632
Placements monétaires		809 888,263	0,000	999 938,167
Disponibilités		933 463,458	780 894,880	747 784,465
AC3-CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360	52,360
TOTAL ACTIF		6 671 195,907	6 740 236,264	7 075 814,143
PASSIF				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	14 324,236	14 545,272	13 307,512
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	20 945,357	40 121,253	26 214,434
TOTAL PASSIF		35 269,593	54 666,525	39 521,946
ACTIF NET		6 635 926,314	6 685 569,739	7 036 292,197
CP1- CAPITAL	3.7	6 502 199,696	6 540 074,542	6 758 295,047
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.8	133 726,618	145 495,197	277 997,150
Sommes distribuables des exercices antérieurs		31,577	32,184	33,250
Sommes distribuables de la période		133 695,041	145 463,013	277 963,900
ACTIF NET		6 635 926,314	6 685 569,739	7 036 292,197
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		6 671 195,907	6 740 236,264	7 075 814,143

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-04-2021 AU 30-06-2021

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/04/2021 AU 30/06/2021	DU 01/01/2021 AU 30/06/2021	DU 01/04/2020 AU 30/06/2020	DU 01/01/2020 AU 30/06/2020	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.2	63 596,937	129 194,853	81 945,992	170 716,024	319 282,585
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		63 596,937	129 194,853	81 945,992	170 716,024	319 282,585
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.4	20 492,017	39 334,696	6 588,491	9 770,384	32 020,386
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		84 088,954	168 529,549	88 534,483	180 486,408	351 302,971
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-9 787,168	-19 972,374	-9 923,387	-20 288,459	-41 685,025
REVENU NET DES PLACEMENTS		74 301,786	148 557,175	78 611,096	160 197,949	309 617,946
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	3.6	-7 000,886	-13 658,497	-6 501,522	-13 263,010	-29 800,768
RESULTAT D'EXPLOITATION		67 300,900	134 898,678	72 109,574	146 934,939	279 817,178
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-5 153,903	-1 203,637	-2 444,224	-1 471,926	-1 853,278
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		62 146,997	133 695,041	69 665,350	145 463,013	277 963,900
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 153,903	1 203,637	2 444,224	1 471,926	1 853,278
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-2 036,277	-4 050,178	-2 036,277	-4 072,554	-8 189,862
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		65 264,623	130 848,500	70 073,297	142 862,385	271 627,316

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-04-2021 AU 30-06-2021**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/04/2021 AU 30/06/2021	DU 01/01/2021 AU 30/06/2021	DU 01/04/2020 AU 30/06/2020	DU 01/01/2020 AU 30/06/2020	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	65 264,623	130 848,500	70 073,297	142 862,385	271 627,316
Résultat d'exploitation	67 300,900	134 898,678	72 109,574	146 934,939	279 817,178
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-2 036,277	-4 050,178	-2 036,277	-4 072,554	-8 189,862
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-209 963,779	-209 963,779	-238 006,236	-238 006,236	-238 006,236
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-722 466,534	-321 250,604	-345 186,862	-83 560,437	138 397,090
SOUSCRIPTIONS	2 250 088,412	4 416 230,805	1 820 697,654	3 207 399,819	6 663 728,357
- Capital	2 201 815,872	4 273 167,168	1 782 479,808	3 102 202,368	6 458 197,536
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 746,552	-6 622,282	-928,609	-1 117,502	-4 119,602
- Régularisation des sommes distribuables	52 019,092	149 685,919	39 146,455	106 314,953	209 650,423
RACHATS	-2 972 554,946	-4 737 481,409	-2 165 884,516	-3 290 960,256	-6 525 331,267
- Capital	-2 836 348,128	-4 525 552,800	-2 051 349,408	-3 121 802,208	-6 255 464,832
- Régularisation des sommes non distribuables	4 668,281	6 962,741	988,089	1 147,156	4 154,525
- Régularisation des sommes distribuables	-140 875,099	-218 891,350	-115 523,197	-170 305,204	-274 020,960
VARIATION DE L'ACTIF NET	-867 165,690	-400 365,883	-513 119,801	-178 704,288	172 018,170
AN4- ACTIF NET					
En début de période	7 503 092,004	7 036 292,197	7 198 689,540	6 864 274,027	6 864 274,027
En fin de période	6 635 926,314	6 635 926,314	6 685 569,739	6 685 569,739	7 036 292,197
AN5- NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	71 122	67 320	67 783	65 303	65 303
En fin de période	64 809	64 809	65 108	65 108	67 320
VALEUR LIQUIDATIVE	102,392	102,392	102,684	102,684	104,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,90%	3,86%	4,11%	4,15%	3,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du

portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2021 à **4 927 791,826 dinars** contre **5 959 289,024** dinars au 30/06/2020 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2021	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	133 150,000	137 506,000	2,072
AB SUB 2009/B TV	5000	133 150,000	138 950,000	2,094
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	333 000,000	349 096,000	5,261
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	333 000,000	349 096,000	5,261
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	352 000,000	354 400,000	5,341
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	533 100,000	535 996,000	8,077
BNA SUB 2009	20000	399 200,000	403 216,000	6,076
BTE 2011 09022032 6,25	5000	275 000,000	280 348,000	4,225
BTE 2011 09022032 6,25	5000	275 000,000	280 348,000	4,225
STB 2010/1 B TF 5,3 23032025	10000	266 300,000	269 396,000	4,060
SUB AMEN BANK 2012	10000	200 000,000	209 688,000	3,160
SUB AMEN BANK 2012	22223	444 460,000	465 989,642	7,022
UIB 2009/1	5000	133 161,300	138 765,462	2,091
Total		3 810 521,300	3 912 795,104	58,964

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/06/2021	% de l'Actif Net
BTA 6,9% MAI 2022	410	446 695,000	416 030,441	6,269
BTA 6,9% MAI 2022	590	625 990,000	598 966,281	9,026
Total		1 072 685,000	1 014 996,722	15,295

Les sorties du portefeuille-titres du 01/04/2021 au 30/06/2021

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
Obligations des sociétés		232 100,000	232 100,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2021	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2021	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2021	32 000,000	32 000,000	0,000
TOTAL		232 100,000	232 100,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **63 596,937** dinars pour la période du 1er Avril au 30 Juin 2021 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	du 01/04/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des obligations					
- Intérêts	49 834,537	101 822,053	67 881,192	142 889,624	263 628,985
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	13 762,400	27 372,800	14 064,800	27 826,400	55 653,600
TOTAL	63 596,937	129 194,853	81 945,992	170 716,024	319 282,585

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les placements monétaires et les avoirs disponibles s'élèvent au 30/06/2021 à **1 743 351,721** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les placements monétaires :

Désignation	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% de L'Actif Net
Placement à Terme			800 000,000	809 888,263	12,205
PLT BTK 90J 0,8 MD 7.23% 14/04/2021	BTK	7,23%	800 000,000	809 888,263	12,205
Total des placements monétaires			800 000,000	809 888,263	12,205

➤ Les disponibilités :

Disponibilités	30/06/2021	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	931 837,430	14,042
Intérêts courus sur comptes bancaires	1 626,028	0,025
Total des disponibilités	933 463,458	14,067

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/04/2021 au 30/06/2021 s'élèvent à **20 492,017** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	du 01/04/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du compte de dépôt	1 500,536	3 310,368	2 209,218	5 391,111	15 911,162
Revenus des Certificats de Dépôt	825,958	10 753,490	4 379,273	4 379,273	15 484,128
Revenus des Placements à terme	18 165,523	25 270,838	0,000	0,000	625,096
TOTAL	20 492,017	39 334,696	6 588,491	9 770,384	32 020,386

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 30/06/2021 à **35 269,593** dinars et se détaille ainsi:

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Opérateurs Crédeurs	14 324,236	14 545,272	13 307,512
Gestionnaire	8 896,486	9 078,742	9 637,774
Dépositaire	5 427,750	5 466,530	3 669,738
Autres Crédeurs Divers	20 945,357	40 121,253	26 214,434
Commissaire aux comptes	8 958,724	22 546,154	15 803,170
Etat Impôts et Taxes	476,016	6 441,004	67,885
Conseil du Marché Financier	528,398	552,203	578,911
Contribution Sociale de Solidarité	201,706	401,706	201,706
Publications diverses	1 307,767	1 596,265	3 298,249
Dividendes à payer	9 472,746	8 583,921	6 264,513
TOTAL	35 269,593	54 666,525	39 521,946

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	du 01/04/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Charges de gestion des placements	9 787,168	19 972,374	9 923,387	20 288,459	41 685,025
Commission de gestion	8 896,486	18 214,362	9 078,742	18 523,869	38 147,227
Commission de dépôt	890,682	1 758,012	844,645	1 764,590	3 537,798
Autres Charges	7 000,886	13 658,497	6 501,522	13 263,010	29 800,768
Honoraires du commissaire aux comptes	3 381,144	6 715,554	3 371,459	6 743,020	13 560,036
Redevances CMF sur les OPCVM	1 661,311	3 401,316	1 695,342	3 459,114	7 123,556
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	214,591	426,226	222,640	453,128	4 064,582
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 383,928	2 752,648	1 212,666	2 416,878	4 868,862
Frais Bancaires	159,912	162,753	-0,128*	-9,130*	-16,268*
Contribution Sociale de Solidarité	200,000	200,000	-0,457**	200,000	200,000
TOTAL	16 788,054	33 630,871	16 424,909	33 551,469	71 485,793

* Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

**Provient de l'ajustement du montant de la contribution sociale de solidarité.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2021	
Montant	7 137 846,500
Nombre de titres	71 122
Nombre d'actionnaires	501
Souscriptions réalisées	
	2 198 069,320
Montant	2 201 815,872
Régularisation des sommes non distribuables	-3 746,552
Nombre de titres émis	21 906
Nombre d'actionnaires nouveaux	16
Rachats effectués	
	-2 831 679,847
Montant	-2 836 348,128
Régularisation des sommes non distribuables	4 668,281
Nombre de titres rachetés	-28 219
Nombre d'actionnaires sortants	-9
Capital au 30/06/2021	
	6 502 199,696
Montant	6 503 314,244
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	0,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 036,277
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	921,729
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	64 809
Nombre d'actionnaires	508

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Résultats distribuables de la période	134 898,678	146 934,939	279 817,178
Régularisations de la période	-1 203,637	-1 471,926	-1 853,278
Sommes distribuables de la période	133 695,041	145 463,013	277 963,900
Sommes distribuables des exercices antérieurs	31,577	32,184	33,250
Sommes distribuables	133 726,618	145 495,197	277 997,150

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du deuxième trimestre 2021 sont de 3 381,144 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.